

PRÉSENCES :

**Conseillers et
conseillères :**

Marchand, Louise - présidente	Richmond
d'Entremont, Jeanelle - vice-présidente	Argyle
Benoit, Alfred	Pomquet
Breau, Jérôme	Truro
Comeau, Lucien	Halifax
Cottreau, Marcel	Clare
Craig, Marthe	Halifax
DeViller, Clyde	Argyle
Gaudet, Kenneth	Clare
Jacquard, Donald	Argyle
Larade, Joeleen	Inverness
Lavigne, Hélène	Annapolis
LeFort, Léonard	Inverness
LeFort, Marcel	Sydney
Middleton, Hank	Rive-Sud
Samson, Blair	Richmond
Surette, André	Halifax
Thériault, Sophie	Clare

**ABSENCES
MOTIVÉES :**

Néant

PERSONNEL :

Comeau, Michel	directeur général
Goud, Aurée-Maude	secrétaire du Conseil
Saulnier, Janine	trésorière

OBSERVATEURS :

Amirault, Stephen	agent d'éducation, MEDPE
Simon, Cathy	coordonnatrice aux communications

Jedi 23 avril 2020

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Vérification du quorum

À 18 h 30, la présidente ouvre la réunion spéciale du Conseil et constate le quorum.
Aurée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Hélène Lavigne, appuyée par Clyde deViller, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. RENTRÉE SCOLAIRE 2020 – PÉRIODE DE TRANSITION DES ÉCOLES AFFECTÉES PAR LA NOUVELLE FRONTIÈRE

À la réunion régulière du 25 janvier 2020, le Conseil avait passé la résolution 261-01 faisant état d'élargir la frontière de l'École Bois-Joli / École du Carrefour du Grand-Havre, diminuant ainsi l'étendue du territoire de l'École du Grand-Portage.

Cette décision était suivie d'un engagement envers les familles de la communauté de l'École du Grand-Portage affectées par les changements d'assurer une période de transition avant la fin de l'année scolaire 2019-2020 afin de les appuyer dans le nouveau changement. Spécifiquement, les familles affectées sont :

- a) Les familles présentement à l'École secondaire du Sommet qui doivent se rendre à l'École du Carrefour ou l'École secondaire Mosaïque dès septembre 2020;
- b) Les familles présentement à l'École du Grand-Portage qui doivent se rendre à l'École Bois-Joli / l'École du Carrefour dès septembre 2020.

En raison de la situation entourant la maladie à coronavirus (COVID-19), l'engagement de fournir une période de transition adéquate au courant de l'année scolaire actuelle n'est plus possible pour ces familles.

Conséquemment, afin de respecter l'engagement envers ces familles d'assurer une période de transition dans ces temps d'incertitudes et exceptionnels, le Conseil se penche sur la question d'offrir à chaque famille affectée le choix individuel de soit procéder avec le changement d'école qu'apporte la nouvelle frontière dès septembre 2020, tel que prévu; ou de reporter d'un an le changement d'école qu'apporte la nouvelle frontière, précisément dès septembre 2021. Le transport scolaire serait fourni, peu importe le choix individuel de chaque famille.

Il est précisé que le Conseil ne retournerait pas sur sa décision de créer la nouvelle frontière. Seule l'entrée en vigueur de la frontière, sur une base individuelle, serait affectée.

Certains membres signalent leur appui envers cette approche et soulignent que ceci non seulement soulagerait les familles affectées; mais permettrait au CSAP de respecter son engagement. Certains membres soulèvent que bien qu'ils apprécient l'idée d'offrir ce choix, qu'ils ont des inquiétudes concernant les répercussions possibles que cette décision pourrait avoir; notamment au niveau du transport scolaire, ainsi que du potentiel

que ceci apporte de la confusion dans la communauté. Il est mentionné qu'il serait important de bien préciser quelles sont les familles affectées.

Le directeur général souligne qu'au niveau du transport scolaire, le secteur des opérations a indiqué qu'il est en mesure de traiter le choix individuel de chacune de ces familles.

Suite aux délibérations, la motion suivante est adoptée.

Résolution 265-01

Entendu que la situation entourant la maladie à coronavirus (COVID-19) a bousculé la vie de tous et que les familles affectées par la nouvelle frontière adoptée dans la résolution 261-01 ne pourront pas recevoir la période de transition prévue si la date d'entrée en vigueur de la frontière demeure en septembre 2020;

Entendu que certaines des familles affectées pourraient avoir besoin de la période de transition;

Entendu que certaines des familles affectées pourraient souhaiter de procéder tout de même en septembre 2020 avec le changement d'école qu'apporte la nouvelle frontière, sans période de transition;

Lucien Comeau, appuyé par Marthe Craig, propose que chaque famille affectée par la nouvelle frontière de la résolution 261-01 reçoive le choix individuel de soit procéder l'année prochaine avec la nouvelle frontière sans période de transition; ou de repousser à septembre 2021 la date d'entrée en vigueur de l'ajustement de la frontière. Le transport scolaire sera fourni, peu importe la décision de chaque famille individuelle.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

4. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 23 mai 2020.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 10, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Lucien Comeau propose de lever la séance.